



Perfectionnez vos connaissances sur le fonctionnement du C.E.

Toutes nos formations sont proposées en intra entreprise

Faire valoir les droits du C.E. devant les tribunaux



Vos attentes

Vous souhaitez pleinement intervenir dans la vie de l'entreprise à travers les attributions économiques du C.E.

Vous souhaitez que les droits du C.E. soient respectés et prévoyez pour cela d'agir en justice.

Vous avez besoin de mieux comprendre comment mener une action judiciaire, quelle est la procédure à suivre et quels sont les tribunaux compétents.

Vous voulez en savoir plus sur le délit d'entrave.

Public et durée

Cette formation s'adresse plus particulièrement aux secrétaires de C.E.

Durée : **1 jour**

Programme

1. Actions recevables et tribunaux compétents

2. Mandat pour agir en justice

- Nécessité d'un mandat
- Procédure pour donner mandat à un membre du C.E.

3. Litiges liés au fonctionnement du C.E.

- Litiges avec l'employeur
- Litiges entre membres du C.E.
- Préparation du dossier : analyse du fond et pièces
- Valeur des P.V. de réunion et règlement intérieur du C.E.
- Déroulement de la procédure

4. Litiges liés à l'insuffisance d'information/consultation

- Pourquoi agir en justice et quand ?
- Préparation du dossier : analyse du fond
- Recours à un avocat
- Procédure en référé : les spécificités
- Préparation du dossier pour un recours en référé

5. Délit d'entrave au fonctionnement du C.E.

- Définition
- Pourquoi engager une procédure pour entrave ?
- Qui poursuivre ?
- Constitution du dossier
- Procédure devant le tribunal et sanctions pénales